

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>INTEGRATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2021-1109 CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE DANS 23 CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUS PAR LA COMMUNAUTE URBAINE</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 23/06/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 06/07/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 118**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 18**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal  
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis

MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUC Michel  
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à QUIGNARD Martine  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

**Absent(s) non représenté(s) : 3**

LAIGNEAU Jean-Pierre, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie

**Absent(s) non excusé(s) : 2**

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

**130 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**0 ABSTENTION :**

**6 NE PREND PAS PART :**

BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, HAMARD Patricia, MULLER Guy, TELLIER Martine, VOYER Jean-Michel

# EXPOSÉ

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2021-1109 confortant le respect des principes de la République, publiée au journal officiel du 25 août 2021, impose à tout organisme chargé de l'exécution d'un service public le respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité, que cette exécution soit confiée directement par la loi ou par le règlement ou *via* l'attribution d'un contrat de la commande publique. Les contrats de la commande publique au sens de l'article L. 2 du code de la commande publique sont à cet égard concernés.

La loi impose au titulaire d'un contrat de la commande publique, pour autant que ce contrat lui confie l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. A ce titre, le titulaire doit notamment veiller à ce que ses salariés et l'ensemble des personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, dans la mesure où ils participent eux-mêmes à l'exécution du service public, s'abstiennent de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de manière égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Le titulaire doit également veiller à ce que toute autre personne à laquelle il confie pour partie l'exécution du service public (par exemple, un sous-traitant ou un sous-concessionnaire) s'assure du respect de ces mêmes obligations. Le titulaire doit à cet égard communiquer à l'acheteur ou à l'autorité concédante chaque contrat de sous-traitance ou de sous-concession qui aurait pour effet de faire participer le sous-traitant ou le sous-concessionnaire à l'exécution du service public.

La loi impose également que les clauses des marchés publics et des contrats de concession ayant pour objet de confier l'exécution d'un service public rappellent ces obligations et précisent, en outre, les modalités de contrôle et de sanction du cocontractant lorsque celui-ci ne prendrait pas les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les éventuels manquements constatés. Cette obligation s'applique aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de publicité est envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

La Communauté urbaine a décidé de déléguer certains des services publics qui relèvent de sa compétence. Il en est ainsi des services de l'assainissement, de la production et de la distribution d'eau potable, de l'entretien et de la gestion d'équipements sportifs communautaires, de la production et la distribution de chaleur, de l'exploitation des parkings en ouvrage.

A ce titre, 23 contrats de délégation de service public ont été conclus avant le 25 août 2021. Les nouveaux contrats prévoient une clause portant les nouvelles obligations.

Il convient donc d'intégrer les dispositions de la loi dans les contrats suivants par voie d'avenant :

- délégation de service public de l'exploitation du chauffage collectif de l'ensemble du Val Fourré ;
- délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur de la commune des Mureaux ;
- délégation de service public portant sur la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur du pôle gare de Rosny-sur-Seine ;
- délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable des communes de Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt ;
- délégation de service public pour l'exploitation des services d'assainissement des communes d'Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval ;
- concession de service public des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet ;
- délégation de service public d'assainissement collectif et d'assainissement pluvial de la commune d'Achères ;
- délégation de service public d'assainissement collectif de la commune d'Ecquevilly ;
- délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune d'Ecquevilly ;
- délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable des communes de Meulan-en-Yvelines et Tessancourt-sur-Aubette ;
- délégation de service public pour la production et la distribution d'eau potable des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet ;
- délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre ;
- délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune de Poissy ;

- délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune de Chapet ;
- délégation du service public de distribution et de production d'eau potable des communes de Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres ;
- contrat de concession pour la gestion du centre aquatique intercommunal de la Communauté de communes Seine Mauldre ;
- contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre nautique de Conflans-Sainte-Honorine ;
- contrat de délégation de service public pour la construction d'un parc relais et la gestion du stationnement sur voirie et en ouvrage de la ville d'Achères ;
- délégation de service public du parc de stationnement République de la commune de Poissy,
- délégation du service public de distribution et de production d'eau potable pour le territoire des communes des Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Saily, Drocourt et Fontenay-Saint-Père ;
- délégation du service public de distribution et de production d'eau potable pour le territoire des communes d'Achères et de Carrières-sous-Poissy ;
- concession de service public par voie d'affermage des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes de Carrières-sous-Poissy, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Juziers et Vaux-sur-Seine ;
- concession de service public pour la production et la distribution de d'eau potable pour le territoire des communes de Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Epône, Mézières-sur-Seine, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-les-Mantes, Hargeville et Flins-sur-Seine.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer 23 avenants aux contrats de délégation de service public conclus par la Communauté urbaine.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1,

**VU** le code de la commande publique et notamment l'article R. 3135-7,

**VU** la loi n° 2021-1109 confortant le respect des principes de la République, publiée au journal officiel du 25 août 2021,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** les 23 projets d'avenant,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 1\_Affaires générales le 20 juin 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°22 au contrat de délégation de service public de l'exploitation du chauffage collectif de l'ensemble du Val Fourré.

**ARTICLE 2 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur de la commune des Mureaux.

**ARTICLE 3 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public portant sur la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur du pôle gare de Rosny-sur-Seine.

**ARTICLE 4 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable des communes de Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt.

**ARTICLE 5 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des services d'assainissement des communes d'Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval.

**ARTICLE 6 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service public des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

**ARTICLE 7 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif et d'assainissement pluvial de la commune d'Achères.

**ARTICLE 8 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la commune d'Ecquevilly.

**ARTICLE 9 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune d'Ecquevilly.

**ARTICLE 10 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable des communes de Meulan-en-Yvelines et Tessancourt-sur-Aubette.

**ARTICLE 11 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public pour la production et la distribution d'eau potable des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

**ARTICLE 12 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre.

**ARTICLE 13 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune de Poissy.

**ARTICLE 14 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune de Chapet.

**ARTICLE 15 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de distribution et de production d'eau potable des communes de Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne et Soindres.

**ARTICLE 16 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de concession pour la gestion du centre aquatique intercommunal de la Communauté de communes Seine Mauldre.

**ARTICLE 17 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre nautique de Conflans-Sainte-Honorine.

**ARTICLE 18 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la construction d'un parc relais et la gestion du stationnement sur voirie et en ouvrage de la ville d'Achères.

**ARTICLE 19 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°10 au contrat de délégation de service public du parc de stationnement République de la commune de Poissy.

**ARTICLE 20 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de distribution et de production d'eau potable pour le territoire des communes des Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Sailly, Drocourt et Fontenay-Saint-Père.

**ARTICLE 21 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de distribution et de production d'eau potable pour le territoire des communes d'Achères et de Carrières-sous-Poissy.

**ARTICLE 22 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service public par voie d'affermage des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes des communes de Carrières-sous-Poissy, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Juziers et Vaux-sur-Seine.

**ARTICLE 23 : APROUVE ET AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de service public pour la production et la distribution de d'eau potable pour le territoire des communes de Mantes-la-Ville, Guerville, Auffreville-Brasseuil, Vert, Flacourt, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Epône, Mézières-sur-Seine, Goussonville, Boinville-en-Mantois, Jumeauville, Arnouville-les-Mantes, Hargeville et Flins-sur-Seine.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le : 06/07/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile